

SINGLES



Bulletin municipal *2013*

Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale vous adressent à vous et à votre famille leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Ce bulletin permet de faire un bilan de l'année écoulée en retraçant les événements marquants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Section de fonctionnement :

- dépenses : 133 844.55 €
- recettes : 272 828.96 €

Section d'investissement :

- dépenses : 343 092.96 €
- recettes : 362 163.58 €

Soit un excédent de clôture de 148 707 €.

BUDGET 2013

Il s'équilibre avec les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 340 226.41 €
- Section d'investissement : 283 065.74 €

ORDURES MENAGERES

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La redevance ne concerne pas que la collecte des ordures ménagères mais également les coûts d'investissement et de fonctionnement des 28 points d'apport volontaire, des 4 déchèteries, et du centre d'enfouissement technique.

↳ **Le calcul :**

REOM = Montant de la base pour un adulte collecté une fois par semaine X le nombre de bases qui dépend du critère de chacun X le coefficient de collecte

La facturation est semestrielle, la situation est appréciée au 1^{er} Janvier 2014 pour le calcul de la REOM du 1^{er} semestre 2014, et au 1^{er} Juillet 2014 pour le calcul du 2^{ème} semestre 2014.

Ces différents facteurs ont été votés lors de réunions et assemblées générales par les élus des 35 communes concernées. Au cours de l'assemblée générale du Mercredi 15 Décembre 2010, les élus ont voté une augmentation de la REOM, la base passe de 62 € à 68,20 € (3 voix d'abstention).

Pour permettre la mise à jour régulière des fichiers, nous vous demandons de signaler tout changement de situation par courrier accompagné d'un justificatif :

- ✓ Pour le cas d'une vente : une copie de l'acte ou une attestation de vente

- ✓ Pour le cas d'une maison inoccupée : une facture d'eau et d'électricité nous montrant une consommation nulle, ou une attestation de la mairie certifiant que la maison était vide de meubles au 1er Janvier ou Juillet de l'année facturée.
- ✓ Pour le cas de changement de situation familiale :
 - ↳ Une personne ayant quitté le foyer : taxe d'habitation, bail ou quittance de loyer
 - ↳ Un bulletin de décès
 - ↳ Extrait d'acte de naissance

Les réclamations sont traitées uniquement par courrier, celui-ci doit être adressé au SMCTOM de la Haute Dordogne dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture.

LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Vous avez à votre disposition des points d'apport volontaires pour vous permettre de faire le tri sélectif. Les emballages doivent être mis-en vrac dans les bacs, sans sacs plastiques. Ils sont situés : route de Tauves à Serrette et à Tauves vers le lotissement Les Côtes.

Rappel des consignes :

- ✓ Bac à bande jaune : les bouteilles et les flacons en plastiques avec leurs bouchons (bouteilles de jus de fruit, soda, eau, les flacons produits ménagers et d'hygiène...), les briques alimentaires (jus de fruit, soupe, crème...), les emballages en métal acier/alu (cannettes, boîtes de conserves, bidon de sirop, aérosol, barquette en aluminium...)
- ✓ Bac à bande bleu pour le papier/carton (propres et secs) : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes...
- ✓ Bac à bande verte pour les bouteilles, pots, bocaux en verre.
- ✓ Bac à bande orange pour les huiles de vidange
- ✓ Poubelle rouge pour les piles

Ce qui ne se trie pas : films et sac plastique, yaourts, barquettes en polystyrène, pots de fleurs, vaisselles, porcelaine.

Le tri de ces emballages permet de leur donner une deuxième vie, en les recyclant en pull polaire, tuyau, papier cadeau, papier peint, en pièce de bricolage... et préserve l'environnement en diminuant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...). Continuons ensemble à préserver notre planète en triant nos emballages ménagers.

Il est interdit de mettre dans vos poubelles tous les déchets qui peuvent se recycler ou dits « dangereux » : huile de vidange, piles, batteries, pneus, électroménager, cartons... Vous devez vous rendre dans l'une de nos déchèteries.

Déchetterie de Bagnols :

Les quatre vents

Tel : 04.73.22.23.96

Horaires d'ouverture : Lundi et Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le Samedi de 8h30 à 13h.

REPAS 2013

Comme chaque fin d'année, une cinquantaine de convives âgés de plus de 60 ans, s'est retrouvée pour le traditionnel repas de Noël à l'Auberge de La Guinguette le samedi 14 décembre.

La fin du repas a été animée aux sons de l'accordéon.

Une bonne journée qui a permis à chacun de se retrouver et de discuter.



Une boîte de chocolat a été remise à toute personne de plus de 75 ans résidant sur la commune ou en maison de retraite.

A LA DECOUVERTE DU LIVRADOIS FOREZ

Le Foyer Rural d'Avèze organisait cette année le voyage annuel pour les trois communes d'Avèze, Savennes et Singes. Le but retenu était Ambert.

Toute la journée, nous avons été accompagnés par l'association Agrivap qui gère à la fois les Trains de la découverte et le Musée de la machine agricole et à vapeur.

Dans le Musée, nous avons pu revoir toutes les générations de machines agricoles, l'araire en bois, la charrue, le brabant ; les tracteurs depuis les plus anciens avec une transmission à chaîne jusqu'à ceux que nous avons connus dans les années 1960 et beaucoup d'autres mécaniques d'antan : moteurs à vapeur, locomobiles, cylindres, alambics.

Les espaces de la tresse (exportée dans le monde entier) et du chapelet évoquent la vie sociale et économique des habitants du Livradois-Forez et son évolution dans le temps.

Après un bon repas, c'est le moment de prendre l'autorail pour une balade de 28 kilomètres par Marsac en Livradois, Arlanc, Dore l'Eglise jusqu'à Saint Sauveur la Sagne, nous pouvons voir les paysages vallonnés du Livradois. Au retour un arrêt nous permet d'admirer la Chapelle de Notre Dame de la Roche avant l'arrivée à Ambert.

Le temps magnifique nous a permis d'apprécier cette belle région.



EXPOSITION ESTIVALE

Du 17 août au 1^{er} septembre, s'est déroulée dans la salle de l'ancienne école une exposition de peinture sur lauze. L'artiste, Mme Cathy LOUBET, reproduit sur lauze des portraits d'animaux domestiques ou sauvages surprenants de réalisme.

Fort de ce succès avec un peu plus de 160 visiteurs, Cathy LOUBET exposera de nouveau à Singles durant l'été 2014.

Vous pouvez contacter Cathy LOUBET au 04-73-22-15-04 ou 06-50-32-97-79 ou par le biais de son site internet <http://cathypeintlauze.e-monsite.com/pages/renseignements/>



RECENSEMENT DE LA POPULATION

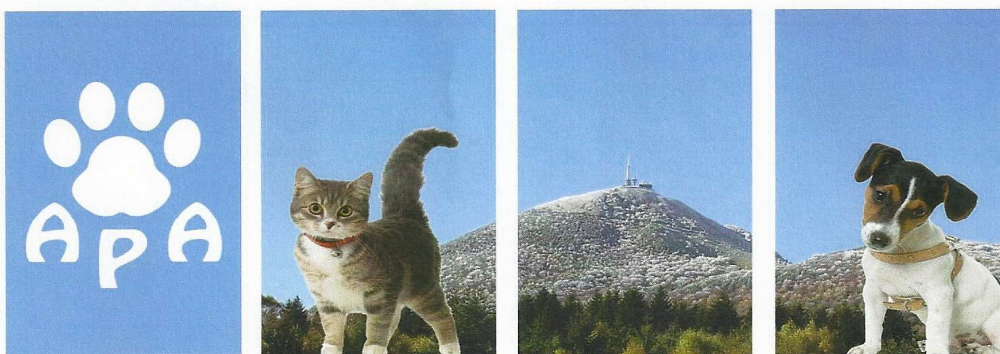
Du 16 janvier au 15 février 2014 se déroulera le recensement de la population sur le territoire de la commune.

Melle Patricia ARFEUIL, secrétaire de mairie, a été désignée agent recenseur et se rendra dans chaque résidence principale durant cette période. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil possible.

PROTECTION ANIMALE

La commune étant adhérente, toute personne peut emmener un animal errant ou perdu à l'APA de Gerzat.

ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX DU PUY-DE-DOME



Vous avez perdu votre animal?

**Pensez à venir le chercher au
refuge de Gerzat.**

**Nous accueillons tous les jours des
chiens et des chats trouvés dans tout
le département du Puy de Dôme.**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Tél. : 04-73-91-35-36
Fax : 04 73 91 20 96

Les Bas Charmets, 63360 GERZAT
site internet : www.apanimaux63.org

Le refuge est ouvert tous les jours (sauf les mardis et jours fériés) de 10h à 12h et de 14h à 18h

COMMUNAUTE DE COMMUNE SANCY ARTENSE

La Communauté de Communes Sancy Artense propose aux habitants différents services :

Bus des Montagnes (04.73.21.79.79) :

- le mercredi pour aller à la médiathèque à TAUVES
- le jeudi pour aller faire son marché à TAUVES
- le vendredi pour les réunions du club du 3^{ème} Age Tauves.

Médiathèque Sancy Artense :

Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

- mardi de 9h à 12h
- mercredi de 14h à 17h
- jeudi de 9h à 12 h et de 16h à 19h
- samedi de 10h à 12h.

L'adhésion est gratuite pour les résidents de la Communauté de Communes Sancy Artense. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet www.sancy-artense.com/mediatheque.htm ou les contacter au 04.73.21.18.73.

Ludothèque INTERLUDE à Bagnols :

Elle est ouverte : - le mardi de 10h à 12h,
- le mercredi de 14h à 18h,
- le vendredi de 10h à 12h,
- le samedi de 14h à 18h.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le 04.73.22.29.94 ou le 04.73.21.18.73.

Portage des repas à domicile (04.73.21.79.79):

Depuis 1998, Sancy Artense Communauté propose aux personnes âgées de plus de 55 ans, aux personnes handicapées, et aux personnes temporairement souffrantes (sur présentation d'un certificat médical) de bénéficier du service de portage de repas à domicile.

Ce service, qui répond avant tout à la demande des personnes, permet aux bénéficiaires (résidents du territoire Sancy Artense) de prendre les repas chaque jour de la semaine ou occasionnellement.

Equilibrés, variés et adaptés en cas de régime sans sel et / ou sans sucre, ils se composent de la manière suivante :

- A midi : une entrée, un plat de poisson ou de viande accompagné de légumes, un fromage et un dessert.
- Au dîner : un potage de légumes frais, un fruit ou autre dessert.

Les repas sont préparés par l'hôtel restaurant des Voyageurs situé à Bagnols.

Les plateaux repas sont livrés tous les jours, sauf samedi, dimanches et jours fériés, par les services de la Communauté de Communes.

Prix du plateau-repas : 8,80 €

Prix du pain par plateau : 0,30 €

CLIC SENIOR MONTAGNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination G erontologique) est une association loi 1901 financ e principalement par le Conseil G n ral du Puy de D me et la CARSAT. Le CLIC est compos  d'une  quipe pluridisciplinaire (secr taire, assistante sociale, infirmi re,...).

Le r le du CLIC est d' couter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes  g es de plus de 60 ans et leur famille dans leurs diff rentes d marches (aides   domicile, am nagement du logement, entr e en  tablissement ...).

Le CLIC propose  galement des consultations m moire avec un m decin g riatre pour toutes les personnes soucieuses de leur m moire et d sirant faire un bilan global de leur  tat de sant  et de leur autonomie.

Le CLIC constitue aussi un lieu ressource pour les professionnels.

Vous pouvez  tre accueillis dans les bureaux du CLIC ou t l phoner du lundi au vendredi de 9h   12h30 et de 14h   17h.

Un professionnel du CLIC peut  galement se rendre   domicile pour faire le point sur votre situation.


Le CLIC travaille en partenariat avec les professionnels m dicaux, param dicaux et sociaux, ainsi qu'avec les structures pr sentes sur son territoire.

Le CLIC Senior Montagne intervient sur les cantons de Bourg-Lastic, Herment, La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne et Tauves.

Le CLIC a  galement pour mission la mise en place d'actions de pr vention, de soutien aux aidants et d'information pour les professionnels intervenant aupr s de personnes  g es. A ce titre, il organise des conf rences, des groupes de parole et autres manifestations.

CLIC "Senior Montagne"

H pital Local - BP 107 - 2 rue du capitaine Chazotte - 63240 LE MONT DORE

 04.73.65.20.89

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicmontdore.fr

ACHAT ET TRAVAUX DIVERS

Des travaux d' clairage public et d'enfouissement des r seaux sur le haut du hameau de Serre sont achev s.

Un programme de voirie communale d butera d s que les conditions m t orologiques le permettront. L'entreprise retenue pour la r alisation de ces travaux est la RMCL. Les chemins concern s sont   Plagnes, Serre et Paillonnet.

La commune s'est dot e d'une balayeuse pour un montant de 3 940.82   TTC.

ELECTIONS MUNICIPALES

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. Si votre bulletin comporte plus de onze noms, seul les 11 premiers seront pris en compte.

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes de Sancy Artense par 2 conseillers communautaires.

C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants : 1°) Carte nationale d'identité (en cours de validité ou périmée), 2°) passeport (en cours de validité ou périmé), 3°) carte d'identité d' élu local avec photographie, 4°) carte d'identité de parlementaire avec photographie, 5°) carte vitale avec photographie, 6°) carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, 7°) carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, 8°) carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie 9°) carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires, 10°) carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF, 11°) permis de conduire, 12°) permis de chasser avec photographie, 13°) livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, 14°) récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants : Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ; titre de séjour ; un des documents mentionnés aux 4° à 14° ci-dessus.

Les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont **désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature.** Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). **Les candidatures doivent être déposées à partir du jeudi 13 février 2014 et au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.** La candidature est déposée la sous-préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

VIE COMMUNALE

- **Déneigement** : en 2013, le Conseil Municipal a décidé de faire passer le permis poids lourd à David Vergnol, employé communal. Il a suivi un stage de formation de 4 semaines. A l'issue de cette période, il a obtenu le permis poids lourd. Depuis le début de l'hiver 2013/2014, c'est lui qui passe le chasse-neige. Nous louons le tracteur à l'Entreprise Espinasse.
- **Fleurissement** : la commune a reçu le label 1 fleur en 2012 au concours régional des villes et villages fleuris. Cette attribution est valable 3ans. Le jury passera de nouveau en 2015 et décidera s'il nous maintient le label 1 fleur pour une durée de 3 ans.

DERNIERE MINUTE...

- A compter du 01^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans. Toutes les cartes nationales d'identité de personnes majeures ont leur durée de validité automatiquement prolongée de 5 ans sans démarche particulière. En revanche, les cartes d'identité délivrées aux mineurs conservent une durée de validité de 10 ans.
- **Bus Vert** : ce service cessera de fonctionner à compter du 31 mars 2014. En ce moment, il est à l'étude un service de substitution via le Bus des Montagnes avec la Communauté de Communes.
- **Eau potable** : en cas de panne, il faut appeler l'entreprise Lemonnier Rue des Nobles 63 690 Tauves au 04-73-21-10-48. Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser au SIAEP Burande Mortagne au 04-73-21-16-57 pendant les horaires d'ouverture : lundi, mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

SUBVENTIONS DIVERSES

- La Tour Karaté Gym : 50 euro,
- SOS Chats : 50 euro,
- Ecole primaire de Tauves : 1 000 euro.

ETAT CIVIL

Mariage :

- KHBICH Khadija et MABRUT Marc, mariés le 08 juin 2013

Naissance :

- FOURIS Lou Enéa née le 18 février 2012
- BRUEL Emma Christine Lydie née le 02 décembre 2013

Décès :

- SEPCHAT veuve GAY Marcelle Antoinette Julie, 86 ans, décédée le 08 juin 2013,
- BONEL Lionel Lucien, 64 ans, décédé le 27 août 2013
- MABRUT Jean Fernand, 85 ans, décédé le 22 octobre 2013

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : de 14 h à 17 h,

Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h,

Vendredi : de 14 h à 17 h,

Samedi : de 14 h à 17 h.

Adresse mail : mairie-singles@orange.fr

Site internet : www.mairie-singles@orange.fr